Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260605-DELIB47_050626-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absentes :
Mme Marie-Paule BUZULIER donnant pouvoir à M. Alain LE FORESTIER
Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Secrétaire de séance : M. Alain LE FORESTIER

DELIBERATION 2026-047

COURSE CYCLISTE « LA RONDE DES VALLEES » DU 15/08/2026 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur Le Maire explique que La Ronde des Vallées, course cycliste par étapes qui traverse le secteur de Loudéac, reviendra les 15 et 16 août 2026. La commune de Saint-Barnabé accueillera le départ de la course cycliste le samedi 15 août 2026. C'est une épreuve cycliste internationale de 104 km. Cette animation sera portée par l'association « Vélo Loisir» de Saint Barnabé.

Monsieur Le Maire présente le budget prévisionnel :

RONDE DES VALLEE 15/08/2026			
DEPENSES		RECETTES	
Organisation journée	3 500,00 €	Sponsors	3 184,00 €
Retransmission écran géant	1 500,00 €	Commune de Saint Barnabé	2 000,00 €
Restauration bénévole/achat boissons	1 000,00 €	Buvette	500,00 €
		Vélo loisir	316,00 €
TOTAL	6 000,00 €	TOTAL	6 000,00 €

Entendu le rapport de présentation,
Considérant que la commune souhaite s'associer à cette festivité,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260605-DELIB47_050626-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention,

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € au « Vélo Loisir »,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance,
M. Alain LE FORESTIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600